

PSE

Avec FO une seule priorité l'emploi

Lors de la réunion du **Comité d'Entreprise du 7 juin 2016**, la représentante de la Direction a annoncé officiellement la **mise en place d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)**.

Les décisions prises par la gouvernance de la Société sont lourdes de conséquences.

Prés de 250 salariés devraient être concernés.

Nos dernières analyses sur la situation de la Société nous ont permis d'anticiper et de se préparer à cette éventualité, pour FORCE OUVRIERE **un seul objectif « l'emploi »**.

Le PSE c'est quoi ?

*« ...L'employeur qui envisage une procédure de licenciement pour motif économique doit, dans certains cas, établir et mettre en œuvre un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE). Le **PSE vise à éviter les licenciements ou, à défaut, à en limiter le nombre**. Il doit également faciliter le reclassement des salariés dont le licenciement est inévitable... »*

Pour **FORCE OUVRIERE** seule la négociation collective avec les organisations syndicales peut permettre de trouver des compromis et **pour donner de bonnes solutions afin de sauvegarder l'effectif**.

Nous allons solliciter le **soutien de l'ensemble de nos instances représentatives**, notre union départementale FO, ainsi que notre fédération FO des métaux pour continuer à **organiser sur notre défense de l'emploi**.

Nous attendons bien sur l'ensemble des documents qui vont nous permettre d'analyser les divers impacts, la demande **FORCE OUVRIERE** lors du prochain Comité d'Entreprise sera la **nomination d'un expert** afin d'affiner notre vision sur les **conséquences immédiates et futures sur l'emploi**.

FORCE OUVRIERE s'attachera à vous apporter **plus de visibilité**, sur les **mesures d'accompagnement**, des informations sur les **secteurs touchés** ainsi que **l'avancée des négociations**.

Le syndicat **FORCE OUVRIERE** se fixe **une priorité : limiter** autant que se peut le volume des **pertes d'emplois** lors de ce PSE. Notre volonté est **d'arriver par la négociation** (bien que nous ne nous interdisions aucune éventualité) **à un accord**.

Toulouse le 7 juin 2016.

Le bureau syndical FORCE OUVRIERE.